

COMMUNE DE CHANTESSE
CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 6 FEVRIER 2019

Compte-rendu de séance

Présents : Mme ORIOL, Mr GUINARD, Mr MARTIN, Mme GAMBIRASIO, Mme BESSOUD, Mr BECHU

Absents : Mme FONTAINE, Mr ESSERTIER, Mr LACCHIO, Mr PEVET
Mme FONTAINE a donné procuration à Mme ORIOL.

Mr Stéphane BECHU a été élu secrétaire.

Il a été vu ce qui suit :

1. Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité, approuve le Compte Rendu du Conseil Municipal du 05 décembre 2018 (1 abstention).

2. Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité, approuve le Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2018 (1 abstention).

3. Délibération participation aux frais du centre médico-scolaire de Saint Marcellin

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint-marcellin sollicite une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin pour l'année scolaire 2018-2019.

Cette participation concerne les enfants de Chantesse inscrits au centre médico-scolaire pour les visites médicales scolaires soit :

$$21 \text{ élèves} \times 0,54 \text{ €} = \mathbf{11,34 \text{ €}}$$

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la participation aux frais du centre médico-scolaire de Saint Marcellin

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place cette participation.

4. Délibération augmentation annuelle des loyers communaux

Madame le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le loyer mensuel des logements communaux en 2019 suivant la variation de l'indice de référence des loyers.

- Appartement de l'école (Bravo Roman Antonino) au 1^{er} juillet 2019 (indice de référence du 2^{ème} trimestre 2019)
- Appartement de la mairie (Duniaud Nicolas) au 1^{er} juillet 2019 (indice de référence du 2^{ème} trimestre 2019)
- Maison Panissiat (Beuche André) au 1^{er} décembre 2019 (indice de référence du 3^{ème} trimestre 2019)
- Appartement de la cure (Captin-Philibert Eddy) au 1^{er} février 2020 (indice de référence du 4^{ème} trimestre 2019).

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité,

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les tâches nécessaires pour mettre en place cette augmentation.

1 voix contre

5. Délibération subvention pour le voyage scolaire de l'école de Chantesse

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande de subvention pour le voyage scolaire de la classe de Chantesse formulée par les élèves.

Cette subvention concerne 6 élèves habitants Chantesse, à raison de 30 € par élève, soit 180 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTE le paiement de cette subvention

DECIDE d'octroyer un montant de **200 euros** pour la subvention du voyage scolaire de l'école de Chantesse.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour effectuer le versement de cette subvention

6. Proposition de services mutualisés de la communauté de communes de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la communauté de communes de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté propose d'établir un déploiement des services mutualisés sur les points suivants :

- Accompagnement à la transition numérique (plateforme web sécurisée, sécurisation des données et accompagnement à la médiation numérique).
- Prise en charge des animaux errants.

Le Conseil Municipal discute de cette proposition et convient d'approfondir les recherches sur les finalités et les composants précis de cette mutualisation avant de prendre une décision.

7. Consultation sur le projet de SAGE

Le SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - Bas Dauphiné Plaine de Valence, est la feuille de route pour la gestion des ressources en eau de notre territoire. Après plusieurs années de travail concerté sur les meilleures solutions économiques, sociales et environnementales, le projet de SAGE a été adopté le 18 décembre dernier par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit des élus, des usagers de l'eau et les services de l'Etat. Les dernières étapes de son élaboration sont la consultation des collectivités et des chambres consulaires en application de l'article R.212-39 du code l'environnement, puis une enquête publique suivra.

Le Conseil Municipal doit donc exprimer son avis sur le sujet.

Monsieur Stéphane BECHU se propose d'approfondir le sujet afin de le présenter à l'assemblée lors d'une prochaine séance.

8. Soutien à la résolution générale de l'AMF

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association des Maires de France a présenté sa résolution générale du 101^{ème} congrès des Maires et Présidents d'intercommunalités. Ce document solennel rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France. Il constitue à la fois notre feuille de route de l'année à venir et le mandat pour la négociation que nous voulons ouvrir avec le Président de la République et le Gouvernement. Aussi, afin de donner plus de force à ce document en vue de la négociation que l'AMF engagera avec l'Etat, l'AMF invite les communes à le mettre en débat lors d'un prochain conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de soutenir la résolution générale de l'AMF

9. Participation au marché public du centre de gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires

Le Centre de gestion de l'Isère a souscrit, pour le compte de nombreuses collectivités du département, des contrats d'assurance les garantissant contre certains de leurs risques financiers découlant des règles statutaires (congé maladie, accident du travail, décès, etc.). Ces contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

Conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Centre de gestion va de nouveau lancer un marché public relatif à la mise en concurrence de ces contrats qui seront conclus à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une période de quatre ans.

Les employeurs territoriaux ont l'opportunité de se joindre à cette démarche en confiant au Centre de gestion le soin d'agir pour leur compte.

Le Conseil Municipal est favorable à cette démarche.

10. Questions diverses

- Association de Chasse de Chantesse :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 05 septembre 2018 avait été exposé une demande de la part de l'Association de Chasse de Chantesse pour le raccordement électrique de leur local. Le Conseil Municipal avait approuvé cette demande.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association de Chasse de Chantesse a fait parvenir un devis des travaux pour le raccordement électrique du local qui s'élève à approximativement 4000 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération (une abstention),

DECIDE de participer à ce raccordement à hauteur de 2000 euros

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les tâches nécessaires pour le versement de cette participation.

- Forage Monsieur Bergerand Sylvain

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Bergeron Sylvain avait effectué une demande auprès de la DDT pour un forage afin de tirer de l'eau sur son terrain agricole en 2013. Cette demande avait été approuvée.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a envoyé en Mairie une copie d'un courrier adressé à Monsieur Bergerand lui stipulant qu'il avait effectué les travaux en dehors du délai de 5 ans octroyé après la décision.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les services d'ENEDIS ont fait une demande auprès de la Mairie pour connaître son avis concernant un branchement électrique.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Bergerand a fait une demande d'autorisation de voirie, pour réaliser une tranchée sous la route pour un conduit d'eau.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable aux travaux d'ENEDIS et de tranchée pour un conduit d'eau concernant le forage de Monsieur Bergerand.

- Indemnisation de l'agent recenseur :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 7 novembre 2018, Madame Danielle ASSSIER a été nommé agent recenseur sur la Commune pour le recensement 2019.

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le montant des indemnités allouées à Madame Danielle ASSSIER dans le cadre de sa fonction de recenseur.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la dotation attribuée à la Commune pour cette mission s'élève à 615 euros.

Madame Danielle ASSSIER a réalisé sa mission de façon très professionnelle, sans compter son temps. Son travail a été apprécié.

Le Maire propose au Conseil Municipal une rémunération brute de 800 euros sous forme forfaitaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APROUVE le montant de la rémunération de l'agent recenseur

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place cette rémunération.

- Poste de Madame Brigitte PIASCO

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Brigitte PIASCO, employée par la mairie, partira à la retraite à compter du 1^{er} juin 2019.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'embaucher une autre personne pour remplacer Madame PIASCO. Des démarches seront donc mises en place dans les semaines à venir pour recruter cette personne.

La séance est close à 23h40